



Lundi 4 mai 2020

Chers parents,

A partir du 12 Mai, vos enfants, si vous le souhaitez, vont pouvoir revenir à l'école progressivement, en respectant des règles strictes. Il faut prendre conscience que la classe à la reprise du 12 mai n'aura rien à voir avec la classe avant le confinement.

Ce retour progressif se fera dans le respect des conditions définies dans le protocole sanitaire publié par le Ministère, consultable sur le [site de l'école](#) ou en suivant [ce lien](#)

En voici quelques points essentiels :

- L'accueil à l'école sera partiel et échelonné et aucun parent ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Les règles de distanciation sociale seront drastiques. L'enseignant ne pourra approcher ses élèves à moins d'un mètre, les enfants également devront conserver une distance d'un mètre entre eux y compris pendant les temps de récréation.
- Les adultes porteront un masque. Le port du masque est possible pour les enfants, à la charge des familles de les équiper, mais interdit pour les maternelles.
- Le partage de matériel sera interdit. L'enseignant ne pourra pas prendre un cahier d'élève pour le corriger, l'ensemble des matériels de manipulation, des jeux de société, du matériel informatique, et la majeure partie du matériel utilisé par les élèves de maternelle sera prohibé. (par exemple un livre touché par un élève devra être mis en quarantaine 5 jours avant de pouvoir être utilisé par un autre)
- Les temps de récréations seront définis par groupe classe. Il y aura au maximum 15 enfants par cour.
- Pendant les temps de récréations, les jeux de ballons, les jeux nécessitant un contact entre les élèves (jouer au loup ou à l'épervier), et tous les jeux incluant un contact direct ou via un objet seront interdits.
- Il en sera de même pour les temps de cantine. Pour l'instant, l'organisation n'est pas définie mais les règles de distanciation seront identiques.

L'équipe pédagogique s'est réunie pour établir un protocole d'accueil propre à l'école Saint Joseph de Saint André Treize Voies, consultable sur le [site de l'école](#) ou en suivant [ce lien](#)

Il est indispensable que vous preniez connaissance de ce protocole avant de prendre votre décision concernant la rescolarisation de vos enfants.

Notre établissement se veut normalement un lieu d'épanouissement, de socialisation et d'apprentissages. Or, l'école, telle qu'elle sera à compter du 12 mai, et les conditions d'accueil auxquelles nous sommes contraints ne nous le permettront pas.

Si vous êtes dans l'obligation de nous confier vos enfants, nous les accueillerons avec toute la bienveillance possible mais notre rôle sera davantage de faire respecter toutes les règles sanitaires et les gestes barrières que de développer des compétences.

Par conséquent, si vous pouvez trouver une organisation, il nous semble plus favorable pour le bien-être de vos enfants de les garder à domicile.

Votre rôle de parent est important, pour que votre enfant ne soit pas surpris par les règles de fonctionnement de cette nouvelle école. De notre côté, nous prendrons également le temps de leur expliquer le nouveau fonctionnement, les nouvelles règles à respecter, les gestes barrières à connaître.

Enfin, pour permettre à l'école, mais aussi au périscolaire, au restaurant scolaire et aux transports scolaires de s'organiser, nous vous invitons à remplir pour jeudi 7 mai ce [questionnaire en ligne](#).

Prenez soin de vous

Cordialement,

Mickaël FOUASSON